

L'édito du président

L'année 2017 est marquée par de grands changements gouvernementaux et locaux. D'un côté le nouveau Président de la République et son gouvernement apporteront sans nul doute des modifications au paysage sportif et de l'autre côté nous continuerons à nous adapter aux transferts de certaines installations sportives et de compétences au Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart. Espérons que tout ce qui a été décidé et mis en place auparavant ne soit pas balayé d'un revers de main. Les associations sont des leviers sociaux incontournables. Elles ne peuvent œuvrer que dans une cohérence politique stable. L'écoute des gens de terrain doit être une exigence de nos élus.

Profitons de la trêve estivale pour nous requinquer.

N'oubliez pas la rentrée associative qui aura lieu le samedi 9 septembre 2017.

Bonnes vacances !!!!

Sommaire

Agrément ESUS

Questionnaire de santé

CFGGA

Page Facebook de l'ASPS

Offre d'emploi

40 ans de l'ASPS judo



Le CPA

Un nouvel agrément pour l'ASPS

Par décision du Préfet de Seine-et-Marne en date du 21 avril 2017, l'ASPS est reconnue agréée en qualité **d'entreprise solidaire et d'utilité sociale**, par l'État.

Cet agrément est l'aboutissement d'un long travail collaboratif et collectif avec les élus, les acteurs sociaux, les enseignants et professeurs sportifs, et les bénévoles.

Cette décision conforte le rôle indispensable des associations dans la construction des relations humaines et sociales ainsi que dans la lutte contre les inégalités et les exclusions sociales.

Vous pouvez consulter cette décision sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.aspsavigny.fr/espace-dirigeants/>

Questionnaire de santé

L'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive est paru. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <https://www.aspsavigny.fr/espace-dirigeants/>.

Un document de travail est mis également en ligne à cette adresse : <https://www.aspsavigny.fr/espace-dirigeants/documents-de-fonctionnement-section-projet-manifestation-subvention-diverses-demandes-mairie/>

Renouvellement de dirigeants : pensez au CFGGA

Beaucoup d'associations connaissent des difficultés pour renouveler leurs dirigeants : fin de mandat, manque de disponibilité... Les raisons de passer la main sont multiples. Les candidatures pour reprendre le flambeau sont quant à elles moins nombreuses.

Il apparaît souvent que les bénévoles ne veulent pas prendre le relai par manque de confiance dans leurs connaissances de gestion associative. Cette méconnaissance peut être comblée par une formation à la gestion d'association : le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA). Pour tout renseignement vous pouvez contacter le secrétariat de l'ASPS.

Partenariat auto-école



L'ASPS et l'auto-école des « Arcades » ont signé une convention de partenariat pour proposer aux adhérents de l'ASPS des tarifs préférentiels sur les forfaits du permis B.

Directeur de publication : Yoann Bailleul ; **Rédacteur en chef** : Ghislaine Laurendeau
Comité de rédaction : Sébastien Zins, Patrick Giroux, Jean-René Lamendin, Bruno Soliméo ; **Impression** : ASPS ; **Tirage** : 20 exemplaires (R/V)

Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique

Association loi 1901 dont le siège est situé à la Maison des associations Salvador Allende, rue de Rougeau - 77176 Savigny-le-Temple

Nos sections :

BASEBALL



BADMINTON

GYMNASTIQUE
SPORTIVEGYMNASTIQUE
VOLONTAIRE
& MARCHE
NORDIQUEHATHA YOGA
SOPHROLOGIEJUDO JU-
JITSUJAZZ NEW
DANCE - HIP
HOPKARATE & TAI
CHI CHUANNATATION
PLONGEE

SQUASH



TENNIS

TENNIS DE
TABLE

TIR A L'ARC



Liens utiles :

[ASPS](#)[OMS](#)

Nos partenaires :



La page Facebook de l'ASPS

La page Facebook de l'ASPS fait peau neuve.**Pour suivre l'actualité de toutes les sections de l'association , rejoignez nous à cette adresse : <https://www.facebook.com/aspssavignyletemple/>****Ou en flashant**

Offre d'emploi

L'ASPS cherche un(e) secrétaire/comptable/paie pour cause de départ en retraite. Le poste est à pourvoir mi-novembre 2017.**Avoir l'esprit associatif et une connaissance du milieu sportif sont nécessaires.****Envoyer CV + LM à : asp@orange.fr**

40 ans de judo vu par Bernard Six (professeur de judo)

Ghislaïne : Bonjour Bernard ; présentes-nous ta carrière sportive.**Bernard** : J'ai commencé le Judo à 13 ans, premier Dan à 16 ans, deuxième Dan à 18 ans depuis je n'ai plus passé de DAN. J'ai été vice champion et Champion de la région FLANDRES - ARTOIS -PICARDIE 1969 – 1970, catégorie CADET, Champion de France scolaire en 1969 cadet, 3ème au championnat de France militaire 1971 junior/seniors, 3ème au championnat de France Police en 1974 seniors**G** : Depuis quand es-tu entraîneur à l'ASPS Judo ?**B** : J'ai commencé à enseigner en octobre 1977 à l'ASPS pour seconder Joël Massi qui a ouvert la section en septembre de la même année. Il a été rapidement débordé par le nombre impressionnant de Licenciés (environ 300). J'ai passé mon Brevet en 1993. De 1977 à 2003, j'ai formé environ 50 ceintures noires au sein de l'ASPS.**G** : quels sont tes élèves actuellement ?**B** : Aujourd'hui pour des raisons de condition physique, je me consacre aux enfants de 4 ans à 13 ans deux fois par semaine. Je donne aussi un cours de TAISO pour adultes. Nous pratiquons une remise en forme, un peu de self défense puis des étirements. Ma tranche d'âge préférée est l'adolescence car ces élèves comprennent les subtilités de notre sport et possèdent les qualités physiques nécessaires à sa pratique (force, souplesse, concentration, discipline.....).**G** : combien d'entraîneurs travaillent avec toi ?**B** : Aujourd'hui nous avons quatre entraîneurs : Jean Claude PRIEUR, Karim SAIDI, et Arnaud VICLIN.**G** : Vous proposez des compétitions ? Quel est le niveau ?**B** : Nous effectuons à peu près une trentaine de compétitions toutes catégories confondues et pour une petite élite des niveaux régionaux voire nationaux (limité).

Dans les catégories poussins, benjamins et minimes nous avons des résultats plus qu'honorables.

G : As-tu vu du changement depuis 40 ans d'enseignement ?**B** : Oui, l'enseignement est de plus en plus difficile : les enfants ont changé : beaucoup moins de respect, de discipline, d'attention, il y a des moments j'ai l'impression de remplacer les parents dans le rôle "d'éducateur".**G** : Qu'y a-t-il de prévu pour ces 40 bougies ?**B** : Le bureau va offrir quelques petits cadeaux aux élèves et bénévoles. La fête de fin de fin d'année du 17 juin sera basée sur cet anniversaire.**G** : Merci Bernard et bonne continuation !**Bernard a reçu, cette année, les palmes de bronze de la part de la Fédération du judo pour ses 40 ans d'enseignement.**

Info juridique

Le Compte Personnel d'Activité (CPA) a mis en place un Compte Engagement Citoyen (CEC) afin de recenser les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire, et de permettre d'acquiescer des heures inscrites sur le Compte Personnel de Formation (CPF). Les activités bénévoles (acquisition des 20 heures forfaitaires par an) réunissent deux conditions : siéger dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participer à l'encadrement d'autres bénévoles pendant au moins 200 heures au cours de l'année civile dans 1 ou plusieurs associations loi 1901). Les premières alimentations automatisées auront lieu début 2018 au titre des activités 2017. Pour les activités de bénévolat associatif, selon votre situation vous devrez d'abord vous déclarer sur le portail du CPA entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année suivant l'année où vous exercez ces activités. La procédure d'auto déclaration sur le portail du CPA sera effective dès le début d'année 2018 afin de recevoir les premières déclarations au titre de 2017.